

## EN AOÛT, ON PROFITE DES DERNIERS JOURS DE CHALEUR

### FINANCES

Le Conseil a accepté le journal des achats du mois de juillet 2025 pour un montant de 328 735.10\$ incluant les taxes et en autorise les paiements.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement d'emprunt pour le nouveau centre communautaire. Cependant, comme les travaux sont débutés et que des paiements progressifs devront être effectués, la Municipalité doit faire un emprunt temporaire en attendant le versement de la subvention. Ce dernier a été autorisé pour un maximum de 6 707 189\$, au taux préférentiel, afin de combler les besoins de liquidité pour le paiement des travaux. Le Maire et la Directrice générale sont autorisés à signer les documents nécessaires. Ce projet est rendu possible grâce à l'aide financière du gouvernement du Québec via le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM).

### ENGAGEMENT FINANCIER

- Une participation financière de 100\$ à la campagne de financement Sacs-à-dons de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse Saguenay-Lac-Saint-Jean a été acceptée. La Fondation permet à des jeunes de la région d'entamer la prochaine année scolaire bien équipés et prêts à réussir. Il est important de noter qu'en 2024, la Fondation a aidé près de 1 300 jeunes de la région pour une somme totale de 126 000\$.
- Le projet d'implantation d'une piste cyclable reliant La Doré à Normandin est débuté. La Municipalité a reçu le décompte progressif #1 de l'entrepreneur et a autorisé le paiement à Fernand Boilard inc. de la somme de 285 632.95\$, plus les taxes applicables.
- Le projet de construction du nouveau centre communautaire est débuté. Le décompte progressif #1 a été transmis à l'Administration et le paiement de ce dernier à Construction Unibec inc. pour la somme de 177 759.05\$, plus les taxes applicables a été autorisé. Également, des directives de changement en lien avec l'excavation, le système incendie, l'éclairage et l'électricité ainsi que de la démolition supplémentaire ont été présentées par l'Entrepreneur, recommandées par les professionnels et autorisées par la Municipalité et les coûts seront suivis par les Chargées de projets et la Direction générale. Ce projet est rendu possible grâce à l'aide financière du gouvernement du Québec via le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM).
- En janvier dernier, une demande d'aide financière en lien avec le règlement 2007-004 décrétant des aides financières pour les secteurs commercial et industriel a été acceptée pour le projet du Pub Chez Joe de Bibiane Harvey. Comme le projet est réalisé et que les documents nécessaires ont été transmis à la Municipalité, le versement de l'aide financière, soit un montant de 7 000\$, a été autorisé.

- Le Conseil municipal a autorisé un soutien financier de 30\$ à la délégation du Saguenay-Lac-St-Jean lors de la 59<sup>e</sup> finale des Jeux du Québec à Trois-Rivières. La Municipalité félicite Ana-Ève Asselin pour sa performance en natation au cours de ces jeux.
- Un nouveau poste d'adjoint (e) à l'urbanisme a été créé. Une personne à l'interne étant intéressée par le poste, Joanie Julien-Boulianne a été nommée au poste d'adjointe à l'urbanisme selon les modalités de la convention collective en vigueur. Un plan de formation a été élaboré en ce sens et accepté par l'Employée visée. Ce dernier sera mis en place pour un estimé de coûts de 5 500\$ pour la formation et de 4 500\$ pour le salaire, pour un total de 10 000\$. Également, je propose d'autoriser l'élaboration et la signature d'une entente de rétention de cinq (5) ans.

### GESTION MUNICIPALE

- La Municipalité a déposé son bilan de gestion de la Stratégie d'économie d'eau potable pour 2024.
- Un projet de mise à niveau des services communs d'archives et de la mise en œuvre du système de gestion intégrée des documents de la MRC Domaine-du-Roy est en cours. La Municipalité a accepté d'y participer, d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme, de nommer la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy comme organisme responsable du projet, d'autoriser le dépôt du projet dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale et de désigner Stéphanie Gagnon, directrice générale, pour signer tout document nécessaire.
- La Municipalité désire favoriser le développement de la zone industrielle et a reçu une offre d'achat pour un terrain dans ce secteur. Le prix de vente étant fixé à 2.50\$ le mètre carré pour ces terrains, la vente du lot 6 697 200, et ce, au prix de 43 750\$, a été autorisée. De plus, la Municipalité a également reçu une offre d'achat pour le lot 6 629 331 situé sur la rue des Cyprès et cette dernière a été acceptée au prix de 2 300\$, plus les taxes applicables et selon les modalités en vigueur.
- Le projet de construction du nouveau centre communautaire est débuté et la signature de la Convention d'aide financière entre le ministère des Affaires municipales et la Municipalité relative à l'octroi de l'aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales pour le projet a été autorisée. Ce projet est rendu possible grâce à l'aide financière du gouvernement du Québec via le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM).
- Le Comité consultatif en urbanisme a étudié deux (2) propositions de construction pour le Quartier des Pionniers. Comme les projets respectent les critères de construction du PIIA, les émissions des permis de construction sur les lots 5 326 860 et 6 323 566 ont été autorisées.

- La Municipalité a un règlement de zonage municipal. Cependant, ce dernier demande à être modifié de manière à autoriser les usages de commerce et service régional (2.3) et l'industrie et commerce de gros (3c) et (3e). Afin de suivre le processus de modification du règlement de zonage, le premier projet de règlement numéro 2025-005 a été adopté par résolution.

### MÉMO DU MAIRE

Chers concitoyens,

Les vacances d'été tirent à leur fin. J'espère que tous ont pu en profiter à plein. Cette période est nécessaire afin de prendre du recul du travail et de faire le plein d'énergie. Par contre, les dossiers municipaux ont continué d'évoluer durant cette période. L'anti-blocus a retenu notre attention ainsi que l'annonce de la fermeture de l'épicerie locale. Le nouveau quartier résidentiel au centre village est terminé, la piste cyclable reliant Normandin est en cours, la construction du nouveau centre communautaire est également débutée, plusieurs autres dossiers sont en négociations et nous vous en ferons part dès que possible. À court terme, vous pourrez également constater des mouvements de main d'œuvre du personnel municipal, et ce, dans le but d'assurer la relève.

Ghislain Laprise,  
Maire



### INFORMATIONS AUX PAROISIENS(NES) AOÛT - SEPTEMBRE 2025

Horaire des messes pour août - septembre 2025 :

Dimanche 24 août à 11h00	ADACE
Dimanche 31 août à 11h00	ADACE
Dimanche 7 sept. à 11h00	ADACE

**CAPITATION 2025** : Nous vous invitons à nous faire parvenir votre enveloppe et vos dons en tout temps, et ce jusqu'au 31 décembre 2025, soit en expédiant le tout par la poste ou en l'apportant au secrétariat de la Paroisse ou en la déposant dans le panier de la collecte dominicale.

**Merci du fond du cœur pour votre générosité.**

Heures d'ouverture pour le bureau de la Fabrique

**mardi de 8h30 à 12h et 13h à 16h**

Les jeudis, prendre rendez-vous au

418-256-3545 poste 2227

[fabriqueladore@hotmail.com](mailto:fabriqueladore@hotmail.com)

Communauté chrétienne de La Doré &  
l'Équipe liturgique

**ATTENTION ATTENTION**  
**IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE CIRCULER**  
**AVEC UN VÉHICULE MOTEUR SUR LES**  
**PISTES CYCLABLES.**  
**MERCI DE VOTRE COLLABORATION**

**50 FOIS PLUS EN FORME**  
**REPRENDRA SES ACTIVITÉS À PARTIR DU**  
**15 SEPTEMBRE À 13H00 À LA SALLE DE LA**  
**FADOQ AU CENTRE DES LOISIRS.**  
**GRATUIT POUR TOUS**  
**BIENVENUE**

### AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage, AVIS PUBLIC est donné que:

Lors d'une séance tenue le 18 août 2025 le Conseil a adopté par résolution le premier projet de règlement numéro 2025-005 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-002 de manière à autoriser les usages de commerce et service régional (2.3) et l'industrie et commerce de gros (3c) et 3(e).

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 3 septembre 2025, à 9h30 à la salle de rencontre de l'hôtel de ville. Au cours de cette assemblée publique, monsieur Martin Bouchard, technicien aux travaux publics et inspecteur en bâtiment et en environnement, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement 2025-005 peut être consulté au bureau municipal aux heures d'ouverture.

#### AVIS D'APPEL D'OFFRES

Exploitation d'une agence de vente au détail de boissons alcooliques pour la ville de :

La Doré

La SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC (SAQ) sollicite tout commerce en alimentation à présenter une proposition pour exploiter une agence de vente au détail de boissons alcooliques dans les limites de la ville et selon les conditions stipulées au document d'appel d'offres.

Un document complet d'appel d'offres sera remis par la SAQ aux personnes intéressées qui en font la demande. Les appels d'offres des agences en cours sont également publiés sur :

<http://www.saq.com/content/SAQ/fr/a-propos/faire-affaire-avec-la-saq/agences-saq.html>

Pour toute information, vous pouvez communiquer, sans frais avec le Service développement immobilier au 1 (866) 794-8694, poste 2.

Les propositions devront être reçues au plus tard le 26 août 2025 à 10h00.

La SAQ ne s'engage à accepter aucune des propositions reçues.

